



## REUNION DU COMITE SYNDICAL PROCES VERBAL DU 25 SEPTEMBRE 2006

Date de convocation : 15 septembre 2006

### Etaient présents :

Monsieur Yves ARNOUX	titulaire	Adjoint	SOUGE
Monsieur Bernard BACHELLERIE	suppléant		VINEUIL
Monsieur Didier BARACHET	titulaire	Maire	ARDENTES
Monsieur Daniel BARRIAU	suppléant		SAINT-GENOU
Monsieur Jean-Louis BERSOLLE	suppléant		NEULLAY-LES-BOIS
Monsieur Michel BLONDEAU	titulaire Président	Maire	DEOLS
Monsieur Jacques BREUILLAUD	titulaire	Maire	JEU-LES-BOIS
Monsieur Roger CLAIREMBAULT	suppléant		MARON
Monsieur Luc DELLA-VALLE	titulaire	Adjoint	DEOLS
Monsieur Pierre DESSEIGNE	titulaire	Conseiller général	ARDENTES
Monsieur Patrick DOUELLE	suppléant		DIORS
Monsieur Marc DESCOURAUX	suppléant		ETRECHET
Monsieur Rémy FAGUET	titulaire Vice-président	Adjoint	BUZANCAIS
Monsieur Gilbert GAULUÉ	titulaire	Maire	SAINT-GENOU
Monsieur Alain LAVAUD	titulaire Vice-président	Maire	NIHERNE
Monsieur Daniel LEPAGE	titulaire	Maire	MEOBECQ
Monsieur Jean-Pierre MARCILLAC	titulaire	Maire	COINGS
Monsieur Serge MARTINIERE	titulaire	Adjoint	ARTHON
Monsieur Norbert PAGANELLI	titulaire	Adjoint	CHATEAUROUX
Monsieur Didier PINAULT	titulaire	Adjoint	SASSIERGES-ST-GERMAIN
Monsieur Gérard SALMON	titulaire	Maire	ARGY
Monsieur Christophe VANDAELE	titulaire	Maire	VENDŒUVRES

### Assistaient également :

Monsieur Fanch LE DANTEC	Pays Castelroussin	Directeur du Pays	DEOLS
Monsieur Pierre DUGUET	Pays Castelroussin	Chargé de missions	DEOLS
Mademoiselle Valérie DEVINEAU	Pays Castelroussin	Secrétaire comptable	DEOLS
Madame Stéphanie DELARBRE	Pays Castelroussin	Chargée de missions	DEOLS
Madame Marie GUENIER	invité	Conseil de développement	CHATEAUROUX

### Etaient excusés :

Madame Thérèse BLANCHARD	titulaire	Adjointe	CHEZELLES
Monsieur David BORDET	titulaire	Conseiller municipal	VILLERS-LES-ORMES
Monsieur Roger CAUMETTE	suppléant	Maire	MONTIERCHAUME
Madame Thérèse DELRIEU	titulaire	Conseillère générale	CHATEAUROUX
Monsieur Michel DURANDEAU	titulaire	Conseiller général	CHATEAUROUX
Monsieur Jean ELDIN	invité	Conseil de développement	CHATEAUROUX
Madame Astrid GAIGNAULT	titulaire Vice-présidente	Maire	DIORS
Madame Anita GROS	titulaire	Conseillère municipale	MONTIERCHAUME
Madame Dominique HANNEQUART	suppléant		SAINT-LACTENCIN
Monsieur Jean-François MAYET	titulaire	Maire	CHATEAUROUX
Madame Sophie MONESTIER	suppléant		CHATEAUROUX
Monsieur Alain NEVIERE	invité	Conseil de développement	CHATEAUROUX
Madame Aurélie OLLIVIER	titulaire	Conseillère municipale	CHATEAUROUX
Monsieur Jean-Luc WILMOT	titulaire	Adjoint	SAINT-LACTENCIN

### Etaient absents :

Monsieur Régis BLANCHET	titulaire	Maire	BUZANCAIS
Monsieur Michel BRUN	titulaire	Conseiller général	LEVROUX
Monsieur Edouard des PLACES	titulaire	Maire	VINEUIL
Monsieur Raoul PERRIN	titulaire	Maire	NEULLAY-LES-BOIS
Monsieur Claude SAUVAGET	titulaire	Maire	CHAPELLE ORTHEMALE
Monsieur Jean-Claude BALLON	titulaire	Maire	MARON
Monsieur François JOLIVET	titulaire	Maire	SAINT-MAUR
Monsieur Bernard OLLIER	titulaire	Maire	LUANT
Monsieur William STEVANIN	titulaire	Maire	ETRECHET
Monsieur Jean-Paul THIBAUT	titulaire Vice-président	Maire	VILLEDIEU-SUR-INDRE

• Membres en exercice :	<b>35</b>	
• Membres présents au total :	<b>21</b>	(19 délégués, 2 conseillers généraux)
• Membres ayant pris part aux votes :	<b>21</b>	(19 délégués, 2 conseillers généraux)
• Suffrages exprimés :	<b>21</b>	(21 votants et 0 pouvoir)

Le comité syndical du Pays Castelroussin a été convoqué en séance ordinaire le 15 septembre 2006.

L'ordre du jour était le suivant :

- approbation du procès verbal du comité syndical du 24 mai 2006,
- changement de locaux,
- décision modificative du budget 2006,
- dépôt d'un dossier PER (Pôle d'Excellence Rurale) pour le second appel à projet le 30 septembre 2006,
- dépôt d'un dossier pour l'appel à projets LEADER 2007 - 2013,
- organisation d'une manifestation pour les 10 ans du Pays,
- renouvellement du contrat de chargé de mission ORAC,
- choix du bureau d'étude pour l'étude OPAH sur le ravalement de façades.,
- notification de jugement de la chambre régionale des comptes sur les comptes des comptables publics sur 2000 – 2004,
- questions diverses.

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est donc réuni le vingt cinq septembre deux mille six, sous la présidence de Monsieur Michel BLONDEAU.

La séance est ouverte à 18H10.

Monsieur BLONDEAU présente le nouveau directeur, Monsieur LE DANTEC, et remercie l'ensemble des personnes présentes d'assister à ce comité syndical. Il salut Monsieur GAULUÉ, remplaçant de Monsieur JANVIER au poste de maire de la commune de Saint-Genou. Puis, informe l'assemblée de la démission de Monsieur BERTHON maire de Sougé.

#### **Point n°1 : approbation du procès verbal du comité syndical du 24 mai 2006**

Le comité syndical s'est réuni le 6 mai 2006 sous la présidence de Monsieur Michel BLONDEAU.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,  
- APPROUVE et ADOPTE le procès verbal du comité syndical du 24 mai 2006.

**(Délibération CS 06-09-01)**

#### **Point n°2.1 : changement de locaux**

Partant du constat, que cinq personnes dans deux bureaux pour une superficie de 50 m<sup>2</sup> constituent des conditions délicates pour travailler, pour gérer l'accueil du public ou de partenaires, il a été trouvé un autre local plus grand. Le local se situe 47 route d'Issoudun et très proche des locaux actuels. C'est une maison d'habitation qui peut accueillir cinq bureaux pour une superficie d'environ 110 m<sup>2</sup>.

Les conditions de location sont les suivantes :

- une caution de 1200 euros,
- des frais d'agence de 450 euros,
- un loyer de 600 euros,
- une disponibilité immédiate.

Un accord de principe pour un bail semi professionnel de la part du propriétaire est acquis.

Une seconde solution était de prendre l'appartement se situant au dessus des locaux actuels. La surface aurait ainsi doublé. Le tarif proposé aurait alors été de 615 euros par mois soit 15 euros de plus que la première solution.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,  
 - VALIDE le changement de local et AUTORISE le Président à signer le bail et tous autres documents relatifs au changement de local.

**(Délibération CS 06-09-02)**

### **Point n°2.2 : mobilier et équipement informatique**

Afin de pouvoir réinstaller l'ensemble de l'équipe au sein du nouveau local, il est indispensable d'acquérir :

- 2 bureaux (un pour l'accueil et un pour l'OPAH),
- 4 chaises,
- 2 armoires,
- 2 étagères pour les archives.

Il est nécessaire de prévoir la réinstallation d'un réseau informatique. Pour éviter des travaux dans ces nouveaux locaux, il est proposé d'utiliser la technologie du CPL (Courant Porteur en Ligne) ou du WIFI qui évite de tirer des câbles dans l'ensemble des bureaux.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,  
 - APPROUVE l'achat de mobilier et la réinstallation du réseau informatique.

**(Délibération CS 06-09-03)**

### **Point n°3 : décision modificative du budget 2006**

Compte tenu des dépenses exceptionnelles liées à un changement de bureaux, une décision modificative du budget est proposée aux membres du comité syndical.

Les postes de dépenses qui ont été réévaluées à la hausse concernent les charges de fonctionnement et d'investissement liées au changement de local.

Une autre catégorie de dépense a été rehaussée, c'est le budget communication pour couvrir les frais de distribution du journal qui paraîtra en novembre 2006.

Il est bien entendu que les montants présentés ne sont que des prévisions et l'objectif est de réduire au maximum les dépenses à réaliser.

#### En dépenses de fonctionnement :

- 11 Charges à caractères générales : 5 350 €
- 60611 Eau et assainissement : + 50 €

- 60612 Energie et électricité : + 120 €
- 60613 Chauffage urbain : + 1 300 €
- 6132 Locations immobilières : + 1 200 €
- 6226 Honoraires : + 500 €
- 6255 Frais de déménagement : + 500 €
- 6261 Frais d'affranchissements (livraison du journal du pays) : + 1 500 €
- 6262 Frais de télécommunication : + 180 €
- 12 Charges de personnel et frais assimilés : + 1000 €
- 65 Charges de gestion courante : - 13 050 €
- 6572 Subv. d'équipement aux artisans et commerçants - ORAC : - 13 050 €
- 23 Virement à la section investissement : + 9 700 €

#### En recettes de fonctionnement

- 74 Dotations et participations : + 3 000 €
- 74751 Subvention déléguée CAC - Opérations collectives ORAC : - 3 500 €
- 74773 Subvention déléguée FEDER ORAC : - 3 500 €
- 7488 Autres subventions et participations : + 10 000 €

#### En dépenses d'investissement

- 20 Immobilisations incorporelles : + 6 000 €
- 205 Concessions et droit simil, brevet : + 6 000 €
- 21 Immobilisations corporelles : + 2 500 €
- 2183 Achat matériel informatique : + 1 000 €
- 2184 Mobilier : + 1 500 €
- 27 Autres immobilisations financières : + 1 200 €
- 275 Caution immobilière : + 1 200 €

#### En recettes d'investissement

- 021 Virement de la section fonctionnement : + 9 700 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,  
- VALIDE cette modification budgétaire.

**(Délibération CS 06-09-04)**

#### **Point n°4 : dépôt d'un dossier PER (Pôle d'Excellence Rurale) pour le second appel à projet le 30 septembre 2006**

Suite au premier refus pour l'appel à projet PER de mars 2006, le Préfet a notifié diverses remarques afin d'améliorer la candidature du Pays au second appel à projet de septembre 2006.

Les principales remarques portaient sur la multiplicité des actions proposées. C'est pourquoi, dans ce nouveau dossier, le nombre d'opérations a été ramené de 12 à 3. Les opérations sélectionnées dans ce second appel à projet ont été ciblées sur les services à la personne. Ces projets s'inscrivent dans la continuité de l'étude sur les services menée en 2005.

#### **Enjeu : développer des lieux d'accueil pour les services publics et privés**

## Le plan de financement

	<b>Montant HT en €</b>
<b>Action 1 : Création de maisons médicales</b>	<b>829 129,00</b>
Opération 1 : Maison médicale de Niherne	462 000,00
Opération 2 : Maison médicale de Villedieu-sur-Indre	367 129,00
<b>Action 2 : Création de maisons de services</b>	<b>47 410,00</b>
Opération 3 : Maison de services à Villedieu-sur-Indre	47 410,00

L'ensemble des dépenses concerne des dépenses d'investissement : acquisition, aménagement de locaux et acquisition de mobilier et de matériel informatique.

### La maîtrise d'ouvrage :

L'opération :

- 1 sera portée par la Communauté de communes du Val de l'Indre - Brenne,
- 2 sera portée par la SCI Médicale Théopolitaine,
- 3 sera portée par Monsieur Carnet (antiquaire).

### Deux projets de maisons médicales sur la Communauté de communes Val de l'Indre - Brenne

L'objectif de la Communauté de communes du Val de l'Indre Brenne est de renforcer son pôle urbain de services intermédiaires que constituent les deux communes Villedieu-sur-Indre et Niherne comme le préconisent les études récentes du Pays Castelroussin - Val de l'Indre (Cf. Projet de services à la Personne Janvier 2006) et du schéma de cohérence territoriale (étude préalable à la mise en place du PADD du SCOT – SCOT du Pays Castelroussin - Mars 2006)

Ces deux projets ont en commun des caractéristiques incontournables comme :

- la pluridisciplinarité : ainsi, il est souhaitable de réunir plusieurs disciplines dont en principe au minimum, des médecins généralistes, des infirmiers, un masseur kinésithérapeute, éventuellement associés à des spécialistes, un dentiste, des sages femmes, un pharmacien, des psychologues, des pédicures, des ambulanciers,...
- la motivation des acteurs locaux,
- le partage des moyens : au niveau des équipements, du secrétariat....

### Maison de services sur la commune de Villedieu-sur-Indre.

Monsieur Carnet envisage d'aménager des locaux en vue d'accueillir :

- un cabinet dentaire ;
- une maison de services destinée aux permanences de certains services publics ou associatifs via une convention avec la mairie de Villedieu-sur-Indre.

Une convention entre la mairie de Villedieu-sur-Indre et Monsieur Carnet devra être élaborée fixant ainsi le montant du loyer.

Le coût de la partie réservée à la maison de services s'élève à 47 410 € HT. La surface au rez-de-chaussée est de 40 m<sup>2</sup> avec possibilité pour deux bureaux et un espace détente/accueil. Le premier étage couvre également 40 m<sup>2</sup> avec possibilité d'un ou deux bureaux.

Ces trois opérations ressortent des conclusions de l'étude services et sont une première concrétisation du programme d'actions services qui a été validé fin 2005. Ce premier maillage répond à une logique de renforcement des pôles secondaires sur la partie plus rurale du Pays Castelroussin. Cette expérimentation sur la santé et sur les services administratifs permettra d'enclencher d'autres projets sur d'autres communes du Pays et ainsi constituera un maillage renforcé de services sur l'ensemble du territoire.

### Conclusion

Cet appel à projet est à rapprocher d'une seconde démarche initiée par la sous-préfète de la Châtre sur l'expérimentation d'une plateforme d'intermédiation sur les services à la personne. Deux territoires ont été sollicités pour participer à cette action : le Pays Castelroussin - Val de l'Indre et le Pays de la Châtre en Berry. L'objectif est d'accompagner les dispositifs nationaux (loi « Borloo ») sur le développement des services à la personne en adaptant les actions au contexte local.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,

- ACCEPTE le dépôt de ce dossier au titre du second appel à projet PER,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents s'y rattachant,
- AUTORISE le Président à travailler sur la plateforme d'intermédiation sur les services à la personne.

**(Délibération CS 06-09-05)**

Le dépôt d'un dossier PER nécessite un travail préparatoire important.

Monsieur VANDAELE estime qu'il faut 80 % de subvention pour faire aboutir ce projet.

Monsieur LE DANTEC répond qu'en ce qui concerne la maison médicale sur Niherne, porté par un maître d'ouvrage public, 50 % proviendront de l'Etat et 30 % de la Région. Les deux autres opérations seront portées par des maîtres d'ouvrage privé seront plafonnées à 50 % des moyens de fonctionnement.

Monsieur BARACHET précise qu'il faut aussi trouver de la main d'œuvre.

Monsieur BLONDEAU ajoute qu'il y a des associations sur lesquelles on peut s'appuyer.

Monsieur BARACHET pense que ce sera des groupes qui gèreront les services et Monsieur LAVAUD craint que ce ne soit plus du social.

Monsieur BLONDEAU aborde la plateforme d'intermédiation. Ce projet s'écrit dans le cadre de la loi Borloo concernant les services à la personne.

Monsieur LE DANTEC explique qu'une rencontre a eu lieu avec le pays de la Châtre concernant cette plateforme sur les nouveaux services. L'aide aux personnes âgées, les soins sont bien couverts mais les aides à la personne comme l'aide en informatique à domicile, le covoiturage, le jardinage le sont moins et donc à créer.

Monsieur BARACHET demande si les associations pourraient le faire.

Monsieur BLONDEAU répond que oui. Il cite par exemple le service informatique à domicile, si une entreprise désire délivrer ce type de prestation, elle devra créer une société indépendante et être agréé pour le faire. Il faut éviter la concurrence faite aux associations par les entreprises dans plusieurs domaines. C'est une des raisons qui

expliquent que les associations se sont limitées à l'aide à domicile. Aujourd'hui ce sont de grands groupes se positionnent sur ce front. Il ajoute qu'il est nécessaire de définir les objectifs et le statut juridique de cette plate pour éviter que les associations soient déstabilisées par cette concurrence.

Monsieur LE DANTEC informe d'une réunion à venir pour y travailler et faire des propositions à la préfecture.

## **Point n°5 : dépôt d'un dossier pour appel à projet LEADER 2007-2013**

### Le contexte :

LEADER (Liaison Entre les Acteurs du Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen qui vise le développement des territoires ruraux en intégrant un partenariat public/privé dans la prise de décisions.

LEADER sera intégré dans un fond unique le FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement de l'Economie Rurale) qui se décompose en quatre axes :

1. Compétitivité agricole ;
2. Gestion de l'espace et amélioration de l'environnement ;
3. Diversification de l'économie et de la qualité de la vie en milieu rural ;
4. LEADER.

Le quatrième axe, LEADER, est un axe transversal qui interviendra sur les trois axes mais dont la priorité sera l'axe 3. LEADER devient une méthode de mise en œuvre.

### Les éléments clés de l'approche LEADER :

- définition de stratégies locales dans une approche ascendante ;
- partenariat local, fondé sur un équilibre public/privé (conseil de développement/ comité de programmation) ;
- approche globale : association de plusieurs secteurs ;
- ciblage de la stratégie sur une priorité ;
- mise en œuvre d'approches novatrices ;
- mise en œuvre de projets de coopération ;
- mise en réseau.

Une partie du FEADER se décline au niveau régional, le Préfet de Région déterminera :

- un nombre maximal de GAL (Groupe d'Action Locale) ;
- la procédure de sélection des GAL ;
- une description des circuits financiers ;
- la procédure pour la sélection pour la sélection des projets de coopération ;
- une limite pour les frais de fonctionnement ;
- une estimation de la part des dépenses d'animation ;
- une enveloppe régionale dédiée à LEADER et ventilée dans les axes.

### Quel contenu au niveau local ?

Il sera demandé au GAL candidat d'établir son programme autour d'une priorité en intégrant des opérations de l'axe 1 et 2.

### La sélection des GAL ?

La sélection se fera au niveau régional sur la base d'un cadre national. Deux appels à projets : un au 2<sup>ème</sup> semestre 2007, puis éventuellement un au 1<sup>er</sup> trimestre 2008.



### Gestion financière ?

Base de dépense publique : 1 € de FEADER pour 1 € de fonds publics d'où la nécessité d'une préparation en amont avec les co-financeurs.

### Les missions à la charge du GAL ?

Animation, montage de dossier, analyse du dossier, comité de programmation, notification, conventionnement, constitution du dossier de solde.

### La coopération

Un atout supplémentaire pour la candidature.

Dès la candidature, le GAL devra se positionner sur un ou des projets de coopération(s).

### Questions réponses :

- Souhaitons-nous postuler à LEADER ?
- Quel thématique choisissons-nous sur le territoire ?
- Faut-il intégrer la thématique agricole et environnementale dans ce futur programme ?
- Dans quel type de coopération souhaitons-nous nous investir ?
- Quels sont les moyens humains à mettre en place sur le programme ?
- Quelles démarches auprès des co-financeurs devons-nous opérer ?
- Quels sont les moyens que nous mettons à disposition et qui associons-nous pour préparer la candidature ?

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,

- AUTORISE la préparation d'un dépôt de dossier pour 2007,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents s'y rattachant.

**(Délibération CS 06-09-06)**

Monsieur VANDAELE précise qu'en ce qui concerne le projet LEADER c'est la même démarche que le principe des PER, il faut être labellisé avant. Il en a vécu trois sur le PNR. Ce sont des fonds européens importants qui transitent par l'Etat. Il faut donc être vigilant et prévoir le versement des subventions à N+2, ce qui entraîne l'ouverture de lignes de trésorerie qui coûtent chère.

Une réunion est à prévoir pour choisir une thématique sur notre territoire.

### **Point n°6 : renouvellement du contrat chargé de mission ORAC**

Le contrat de chargée de mission ORAC arrive à échéance le 16 septembre 2006. L'ORAC (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce) a débuté en juin 2003 et se termine en juillet 2008 d'un point de vue opérationnel.

Il est proposé le renouvellement du contrat de chargé de mission ORAC pour une durée de deux ans c'est-à-dire jusqu'au 15 septembre 2008 sur la base de l'indice brut 533 et l'indice majoré 455.

Les mois entre la fin de l'opération et la fin du contrat de chargé de mission seront consacrés au bilan et à l'évaluation.

- Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,
- VALIDE le renouvellement de contrat du chargé de mission ORAC pour une durée de deux ans.
  - AUTORISE le Président à signer tous les documents s'y rattachant.

**(Délibération CS 06-09-07)**

**Point n°7 : choix du bureau d'étude pour l'étude OPAH sur le ravalement de façades.**

Dans le cadre de l'OPAH menée sur une partie du territoire du Pays Castelroussin - Val de l'Indre, il est envisagé de mener une action plus spécifique sur le ravalement de façades.

Afin de bénéficier d'une enveloppe supplémentaire de la part de la région, il est nécessaire de définir un cahier des charges spécifiques au territoire ciblé par cette opération.

Le Pays Castelroussin - Val de l'Indre a consulté trois bureaux d'études pour la réalisation du cahier des charges.

Voici un récapitulatif des réponses obtenues :

Architectes ALASSOEUR & BIAUNIER

14 Place Saint-Cyran - 36000 CHATEAUROUX - Tél. : 02.54.36.20.76

- reportage photographique des centres bourgs,
  - recensement des éléments architecturaux (choix éléments à retenir),
  - rédaction d'un règlement d'application.
- Durée : **2 mois** 9 000 €
- fiches par village à l'échelle du village et à l'échelle du bâti 10 000 €  
(silhouette, transitions, couleurs, textures) et (proportions, ouvertures, matériaux, détails)
  - conseil aux particuliers / projet 150 €

Rendu : 2 exemplaires reliés + 1 exemplaire sur CD

Bureau d'Etudes Aménagement, Urbanisme, Architecture (BEAUA)

Bat.640 Z Aéroportuaire - 36130 DEOLS – Tél. : 02.54.27.49.54

- inventaire du patrimoine bâti et architectural,
  - analyse typologique du bâti (dont éléments particuliers et remarquables), description par grande famille (rapport à l'espace public, implantation, volumétrie, matériaux de façade, la chromatique, les détails),
  - rédaction d'un rapport avec les enjeux patrimoniaux.
- Durée : 2 mois 19 213 €
- pour chaque typologie, établissement de prescriptions techniques et architecturales.
- Durée : 1 mois 19 213 €

Rendu : 2 exemplaires dont 1 reproductible

J-P BROQUET & J.QUATREPOINT

96 rue Grande - 36000 CHATEAUROUX – Tél. :02.54.22.93.65

- Surcharge actuelle de travail.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,

- CHOISI le bureau d'étude Architectes ALASSOEUR & BIAUNIER pour la réalisation du cahier des charges de l'opération ravalement façade,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents s'y rattachant.

**(Délibération CS 06-09-08)**

**Point n°8 : notification de jugement de la chambre régionale des comptes sur les comptes des comptables publics sur 2000-2004.**

La chambre régionale des comptes a contrôlé le travail des comptables publics sur les comptes du Pays Castelroussin 2000-2004.

Les conclusions de ce rapport d'audit :

Sont déchargés de leur gestion :

- Madame Lysianne AZCUE LOUBENS du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 1<sup>er</sup> juillet 2001,
- Madame Paulette DUMAS, du 2 juillet 2001 au 31 juillet 2001,
- Monsieur James MAYEUR, du 1<sup>er</sup> août 2001 au 31 décembre 2004.

Il est demandé de valider les conclusions de ce rapport.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,

- VALIDE la notification du jugement de la chambre régionale des comptes se référant à la comptabilité du syndicat mixte du bassin de vie Castelroussin - Val de l'Indre pour les années 2000 à 2004.

**(Délibération CS 06-09-09)**

**Point n°9 : questions diverses**

Indemnités du comptable public

Compte tenu du changement de personne, il est nécessaire de délibérer pour notifier le versement d'une indemnité à M. GAILLAUD en tant que comptable de la structure.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,

- VALIDE le versement des indemnités au comptable public M. GAILLAUD

**(Délibération CS 06-09-10)**

Sortie d'inventaire

- micro-ordinateur Compaq Pentium 3 550 – 128 MO RAM
- rallonge VGA et rallonge clavier
- rallonge SCSI I O
- graveur CDROM Externe SCSI LA CIE
- lecteur de ZIP Interne

- carte SCSI ADAPTEC 40M6/S
- rallonge SCSIII 1,5
- modem I Courrier ISDN USDN US8 3 COM

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,  
- VALIDE la sortie d'inventaire de l'ordinateur et des éléments qui s'y rattachent.

**(Délibération CS 06-09-11)**

#### Les 10 ans du Pays

Le Pays a 10 ans. Monsieur BLONDEAU a proposé à Monsieur SALMON de célébrer cet anniversaire au château d'Argy. Ce dernier est d'accord. La date retenue est le samedi 18 novembre 2006.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Michel BLONDEAU clôt la séance à 19H00.